

CONGÉS BONIFIÉS RÉPONSE DU DAP

En date du 11 juin 2020, **FO Pénitentiaire** avait saisi par lettre ouverte le directeur de l'Administration Pénitentiaire sur les difficultés portant sur les modalités de reprise des congés bonifiés.

Dans sa réponse datant du 18 juin il nous apporte les précisions suivantes :

- Ainsi sur les 805 agents qui avaient déposé un dossier, 451 maintiennent leur départ et 229 sollicitent un report (hiver 2020 ou été 2021).

Sur ce point, nous devons anticiper l'impact non négligeable sur les prochaines campagnes de congés bonifiés. En ce sens, **FO Pénitentiaire sollicite une audience auprès du Pôle Congés Bonifiés de la direction de l'Administration Pénitentiaire.**

- Concernant les 227 billets compris entre le 27 juin 2020 et le 05 juillet 2020 inclus, leur validation devra être effective cette semaine avec une transmission aux différentes DISP.
- Pour les 47 autres avec des départs compris entre le 6 et 12 juillet 2020, une validation à minima au cours de la semaine du 22 juin 2020.

De même, la DAP informera les agents concernés sur les conditions d'embarquement, pour les premiers voyages qui auront lieu le 27 juin 2020.

Il précise qu'actuellement, un dispositif expérimental prévoyant l'obligation d'un test COVID 19 a été mis en œuvre pour les voyageurs se rendant en Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy. Toutefois, Mayotte et la Guyane demeurent en zone orange.

DE CE FAIT, TOUS LES VOYAGEURS PRÉSENTANT UN TEST POSITIF NE POURRONT PAS PRENDRE L'AVION.

S'agissant **du versement de la prime de vie chère pendant la durée du séjour**, le DAP a donné instructions à la Sous-Direction des Ressources Humaines de tout mettre en œuvre pour **un paiement effectif.**

Enfin, le DAP **envisage un report de la date des transmissions des dossiers** après un point qui sera réalisé en milieu de semaine prochaine.

FO PÉNITENTIAIRE RESTERA ATTENTIF SUR CE DOSSIER ET PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES.

FO Pénitentiaire – le 18 juin 2020.